

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

Conseillers présents : Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Denis DUQUET, Martine DONEY, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Philippe GIRARD, Claude GRESSET, Elodie TOITOT, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Jean Pierre VAGNE.

Conseillers Absents : Catherine HAMELIN procuration à Jean-Pierre VAGNE
Laurence MAIROT procuration à Jean-Pierre VAGNE

Secrétaire de séance : Michel TIROLE

Ordre du Jour :

- 1- Patrimoine
- 2- Bâtiments communaux
- 3- Urbanisme
- 4- Voiries
- 5- Finances
- 6- Développement durable
- 7- Communication
- 8- Questions Diverses
- 9- Délibérations :
 - ✓ Financement travaux de l'Eglise,
 - ✓ Etanchéité salle des fêtes,
 - ✓ Elagage fibre,
 - ✓ Etude potentiel bâtiment fruitière,
 - ✓ Club Climat GBM,
 - ✓ Fonds concours voiries GBM,
 - ✓ Motion ONF,
 - ✓ Ventes d'herbes,
 - ✓ Vente de bois,

Monsieur le Maire débute la séance par la lecture du compte-rendu de la séance du 14 juin 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Patrimoine

+ Rénovation Objets classés à l'église

Présentation de l'étude de faisabilité par M Bernard Cohendet, architecte du patrimoine.
Cette étude est un outil très complet permettant au conseil municipal de bien appréhender le dossier.

L'étude porte sur la restauration et la mise en valeur des objets et tableaux inscrits et protégés au titre des monuments historiques (retables, lambris, chaire à prêcher, confessionnaux, tableaux, vitraux) conservés à l'intérieur de l'édifice.

La présentation scinde les opérations en 3 lots :

Lot N°1 : Menuiserie / Décor sculpté / Dorure / Polychrome pour 348500€

Lot N°2 : Peinture de chevalet pour 66500€

Lot N°3 : Vitraux pour 20 000€

Le coût global HT des travaux, maîtrise d'œuvre incluse est évalué à 482 000 €

Le montant des subventions envisagées par la DRAC, le Département, la Région, la Fondation du patrimoine et le diocèse est évalué à 322 000€.

Une souscription sera organisée en lien avec la fondation du patrimoine

Le reste à charge pour la commune serait de 160 000€.

Un phasage pourrait être mis en place afin d'étaler ces travaux entre 2022 et 2024.

2- Bâtiments / Forêt

Salle des fêtes :

L'audit demandé en début d'année a fait apparaître une mise à niveau nécessaire de ce bâtiment.

Pour optimiser les subventions possibles, les problèmes d'infiltration devaient être traités en même temps que l'ensemble des travaux.

Suite à la visite des locaux demandée par M le Maire cet été , mettant en évidence l'urgence à intervenir afin de limiter les dégradations, GBM préconise d'anticiper les travaux d'étanchéité.

Cette démarche sera conduite de manière à conserver l'accès au montant de subventions prévus dans le cadre du projet de rénovation global du bâtiment.

Pour ces travaux d'isolation nous pourrons mobiliser le fonds isolation de GBM et solliciter l'intervention du SYDED.

Le montant des dépenses est estimé entre 70K€ et 80K€ le montant des subventions pourrait atteindre 50 000€.

Elagage réseau aérien de télécommunication :

Un élagage d'envergure est nécessaire autours des lignes aériennes de télécommunication dans les écarts de la commune : la Chassagne, Chenevrey, la Malpierre, les Chevrotons, la Forêt, la Chapelle des Buis afin que le déploiement de la fibre puisse se faire.

Des demandes de devis sont en cours.

Une réunion est prévue avec Orange et ses prestataires lundi 04 octobre.

3- Urbanisme

Pas de dossier supplémentaire depuis la commission de juillet

Rappel de la réunion de l'AUDAB le 13/09

Ancienne fruitière :

Un devis sera demandé auprès d'un bureau d'études et d'un géomètre pour permettre d'apprécier les avantages et inconvénients du bâtiment dans le contexte de la réhabilitation envisagée.

Bail Raudin:

Le bail élaboré est conforme aux attentes exprimées par les élus communaux. Il sera proposé à la signature prochainement.

Des travaux sont programmés : système de chauffage, porte d'entrée des cuisines à remplacer, mise aux normes de l'assainissement.

GBH : Nouveaux logements en face du groupe scolaire :

Les logements actuellement en cours de construction ne seront pas disponibles avant la fin de l'année.

Un dispositif de communication sera réalisé pour avertir les habitants de cette mise à disposition prochaine.

Terrain Guignat rue de l'école :

Un promoteur d'envergure nationale (NOVALYS) est en contact avec la propriétaire du terrain situé rue de l'école (comprenant un ancien terrain de tennis).

Cet opérateur envisage de créer 35 logements sur cette surface.

Le Maire informe le conseil municipal de cette demande.

4-Voiries

1) Proposition d'un programme travaux 2022 à la demande du GBM

Suite à la commission du 2/09/2021 M Bourette présente le programme concernant les voiries pour l'année 2022 qui sera proposé prochainement au comité de secteur de GBM

Chemin des Pierres à Arguel : Suite aux désordres engendrés par les gros orages de mi-juillet des travaux d'aménagement ont été réalisés (3 descentes d'eau, prolongement du fossé dans le haut de la pâture et pose d'une partie des bordures). Il reste à restaurer le chemin aux niveau des grosses ravines qui peuvent s'avérer très dangereuses pour les VTT.

Eclairage public :

Le service Systèmes et Réseaux de GBM nous fait part des travaux programmés sur le réseau Eclairage Public.

Remplacement de 32 luminaires sur les lieux-dits isolés du centre de la commune

L'ajout d'un luminaire supplémentaire sur un support électrique existant chemin de la Chassagne.

La suppression d'un luminaire installé dans une propriété privée.

L'ajout d'un luminaire chemin de Terre Noire à La Chapelle des Buis.

L'harmonisation du fonctionnement des luminaires leds du secteur Prays et rue du Mouthier.

5- Finances :

Une convention relative à un fonds de concours de 245000 € à régler par la commune à GBM est validée par le conseil municipal. Il s'agit de concrétiser notre participation financière aux travaux effectués en 2018 et 2019 Chemin des Mercureaux et rue du Stade.

6- Développement durable

Festival des Solutions écologiques :

Le projet de notre commune concernant la création d'une forêt comestible sur le secteur d'Arguel a été retenu dans le cadre de l'appel à projets de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le samedi 11 et le dimanche 12 septembre des animations seront réalisées dans ce contexte sur notre commune :

- Film débat avec intervenant le samedi soir salle des fêtes à Fontain.
- Animations pour les enfants et les adultes le dimanche à partir de 10h près de la chapelle d'Arguel.

Espaces verts :

Le maire propose l'organisation d'une réunion entre conseillers et employés communaux afin de définir la stratégie des travaux d'entretien des espaces verts pour 2022

6- Questions diverses

- Le Maire demande aux élus responsables de réunir toutes les commissions entre le 28 septembre et le 15 octobre 2021.
- Transports scolaires : Pour des raisons de sécurité, Grand Besançon Métropole a décidé de - supprimer 2 arrêts de bus chemin du bas de la forêt.
- Plusieurs élus soulignent la dégradation de la réception du réseau mobile de téléphonie suite à la suppression de l'alimentation des boîtiers « Femtocel » par l'opérateur du réseau d'orange

7- Délibérations

Objet : Travaux Eglise

A la suite de l'étude de faisabilité, Monsieur le Maire propose de solliciter les différents organismes pour rechercher des financements.

Le conseil, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à 3 voix contre, 4 abstentions et 12 voix pour, à consulter ces organismes.

Objet : Demande de subvention Rénovation du toit de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal de Fontain et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'engage à financer la rénovation et l'étanchéité du toit de la salle des fêtes.
- Sollicite l'aide de GBM dans le cadre du fonds « Isolation et énergies pour les communes »
- Sollicite l'aide du SYDED dans le cadre du fonds de transition énergétique
- Sollicite l'autorisation de commencer l'opération dès la validation des dossiers complets de demande de subvention
- S'engage à réaliser l'opération dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cet achat

Monsieur le Receveur Municipal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Objet : Travaux d'élagage

Pour permettre l'éligibilité à la fibre des habitations situées dans les écarts de la commune, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à consulter des entreprises et à signer les devis de travaux.

Objet : Etude préalable bâtiment ancienne fruitière

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter des bureaux d'études afin d'établir un diagnostic de faisabilité de rénovation des bâtiments.

Objet : Club Climat

Après avoir exposé les éléments liés à la dynamique territoriale porté par le GBM visant à devenir un territoire à énergie positive en 2050, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à s'inscrire et s'engager dans cette démarche et à nommer Flavien Chanson référent Climat, correspondant de GBM.

Objet : Subvention GBM Lavois Fontaine

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la fontaine et du lavois d'Arguel, la commune a sollicité Grand Besançon Métropole (GBM) pour l'obtention d'un fonds de concours « centres de villages ».

Grand Besançon Métropole a accordé une subvention de 2642€ à Fontain. Une convention est établie afin de déterminer les modalités de versement de cette subvention.

Le conseil municipal autorise après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Objet : Subvention GBM Entrée 2 de la mairie

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'entrée 2 de la mairie, la commune a sollicité Grand Besançon Métropole (GBM) pour l'obtention d'un fonds de concours « centres de villages ».

Grand Besançon Métropole a accordé une subvention de 2422€ à Fontain. Une convention est établie afin de déterminer les modalités de versement de cette subvention.

Le conseil municipal autorise après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

+ Objet : Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de FONTAIN à Grand Besançon Métropole

Monsieur le Maire de FONTAIN expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

* à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

Pour le programme 2019, il a été réalisé les opérations de :

- * « Réfection du chemin des Mercureaux » réalisée dans le cadre d'opérations de voirie engagées fin 2018 par la commune et réalisés par GBM en 2019.
- * « Aménagement de la rue du stade et de la rue des Chenevières » réalisée dans le cadre d'opérations de voirie engagées fin 2018 par la commune et réalisés par GBM en 2019.
- * « Réfection de voirie Combe de l'eau et chemin du Grand verger » réalisée dans le cadre d'opérations de voirie engagées fin 2018 par la commune et réalisés par GBM en 2019.
- * « Impasse Prays » réalisée dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie engagée par GBM en 2019.
- * « Rue Combe Bourgogne » réalisée dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie, engagé par GBM en 2019.

Les opérations sont maintenant terminées et soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de chaque opération citée ci-dessus, fonds de concours dont le montant arrêté à ce jour **à 245 144,96 € HT**. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Objet : Motion de la fédération nationale des communes forestières

Après lecture de la motion, le conseil municipal valide cette dernière à l'unanimité.

Objet : Prix de vente d'herbe

Monsieur le Maire expose que le prix de vente d'herbe aux GAEC MARTIN et DUQUET pour l'année 2020 selon les directives préfectorales, doit être augmenté de 0.55 % par rapport à l'année précédente.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- le tarif pour 2020 soit :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - GAEC MARTIN DU GRAND VERGER : | 80.21 € |
| - GAEC DUQUET : | 22.12 € |

Ces recettes seront inscrites au compte 7028 (vente de produits)
Ce tarif est révisable chaque année.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Objet : Encaissement de chèque : bois

Monsieur le Maire expose que la commune a reçu un chèque de 100 € correspondant à une vente d'arbres.
Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorisent à encaisser ce chèque.

Fin de séance à 23h10

Le prochain conseil est fixé au lundi 8 Novembre à 20h00 à la salle associative de la Mairie

Vu par nous, Jean-Pierre VAGNE, Maire de Fontain, affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du code général des collectivités locales.

A Fontain le 10 septembre 2021